

Hebdo Canada

Volume 1, N° 49

le 12 décembre 1973



Ottawa, Canada.

La visite de M. Sharp en Union soviétique, 1

On surveille les déplacements du glacier Tweedsmuir, 3

Prix pour services insignes au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 3

Marcel Dubé, lauréat du prix David 1973, 4

On augmente les troupes canadiennes au Moyen-Orient, 4

Répartition du revenu au Canada, 4

Le Conseil des Arts du Canada et la traduction, 5

L'Orchestre du CNA à Bath, 6

Visite de scientifiques japonais, 6

La visite de M. Sharp en Union soviétique

A l'invitation du Gouvernement soviétique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, a fait une visite officielle en URSS du 18 au 24 novembre dernier. Voici le texte du communiqué conjoint qui a été émis à la suite de cette visite, par les gouvernements du Canada et de l'URSS:

Pendant leur séjour en Union soviétique, M. Sharp et sa suite ont visité Moscou et la côte caucasienne de la mer Noire, ainsi que Kiev et Leningrad. Ils ont eu l'occasion de voir comment vit le peuple soviétique et de prendre directement connaissance de ses réalisations dans les domaines de l'économie, de la science et de la culture.

M. Sharp a déposé des couronnes sur la tombe du soldat inconnu à Moscou et à Kiev, ainsi qu'au cimetière commémoratif de Peskaryovskoye à Leningrad. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a été reçu par M. N.V. Podgorny, membre du Politburo du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique et président du présidium du Soviet suprême de l'URSS, ainsi que par M. A.N. Kossyguine, membre du Politburo du Comité central du Parti communiste soviétique et président du Conseil des ministres d'URSS.

Des conversations détaillées ont eu lieu entre M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et M. A.A. Gromyko, membre du Politburo du Comité central du P. C. soviétique et ministre des Affaires étrangères d'URSS, sur les sujets concernant le développement des relations canado-soviétiques et sur les questions internationales intéressant les deux pays.

Participaient aux entretiens:
Du côté canadien: M. R.A.D. Ford, ambassadeur du Canada en URSS, M. J.G.H. Halstead, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. E.P. Black, directeur général du Bureau des affaires d'Europe du ministère des Affaires extérieures, M. A.S. McGill, directeur général du Bureau des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient, et d'autres hauts fonctionnaires;

Du côté soviétique: M. S.P. Kozyrev, sous-ministre des Affaires étrangères

d'URSS, M. A.H. Yakovlev, ambassadeur d'URSS au Canada, M. V.P. Suslov, membre du Collège du ministre des Affaires étrangères d'URSS, et d'autres hauts fonctionnaires.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de franchise, de cordialité et de compréhension mutuelle, conformément à l'esprit des relations de bon voisinage qui existent entre le Canada et l'URSS.

Les deux parties ont pris note avec satisfaction du développement soutenu des relations canado-soviétiques dans ces dernières années, ainsi que de l'impulsion donnée à ce développement par l'échange de visites en 1971, entre M. P.E. Trudeau, premier ministre du Canada, et M. A.N. Kossyguine, membre du Politburo du Comité central du P.C. soviétique et président du Conseil des ministres d'URSS. Elles ont souligné le fait que les accords et les dispositions intervenues en 1971 ont placé les relations entre le Canada et l'URSS sur la base des principes d'une coopération pacifique et mutuellement bénéfique. Ils ont constitué une base solide et constructive pour la poursuite du développement général des relations canado-soviétiques dans les domaines de la politique étrangère, du commerce, de l'économie, de la science et de la technologie, ainsi que de l'enseignement et de la culture.

Les deux parties ont particulièrement constaté l'utilité du Protocole canado-soviétique de consultations du 19 mai 1971. S'inspirant des buts de ce protocole, ils se sont déclarés favorables à un emploi plus étendu et régulier de ces possibilités, pour le développement des consultations politiques sur les questions internationales importantes d'intérêt commun et sur les questions concernant leurs relations bilatérales.

Les deux parties ont confirmé leur intention de poursuivre leurs efforts,

dans un esprit de réciprocité et dans le sens de mutuels avantages, en vue de donner un contenu accru aux ententes et aux accords existant entre les deux pays, et d'étendre leur collaboration dans divers domaines.

Les deux parties ont constaté avec satisfaction le développement des contacts entre les chefs de gouvernement et hommes politiques des deux pays, entre représentants du commerce, de la science, et de la technologie, de la culture, et des organismes non gouvernementaux ainsi que ceux entre touristes. Les deux parties ont exprimé leur commune intention d'approfondir ces contacts davantage.

Les deux parties ont passé en revue les progrès réalisés dans leur commun effort pour élargir leur coopération dans les domaines économique, scientifique et technologique, suivant l'Accord de coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, signé le 27 janvier 1971. Il a été convenu que la mise en pratique des dispositions prises à Moscou, en octobre lors de la troisième session de la Commission mixte, devrait conduire dans un proche avenir à des résultats économiques concrets à l'avantage des deux parties. Les deux parties estiment en outre qu'il existe de grandes possibilités de développer encore à l'avantage de chacun les relations commerciales entre le Canada et l'URSS.

Les deux parties ont constaté avec plaisir que les échanges et la coopération dans les domaines scientifiques, culturels et autres, s'étaient accrues et amplifiés grâce à l'Accord général sur les échanges entre les deux pays. Elles ont souhaité voir des résultats positifs aux travaux de la Commission mixte instituée d'après cet accord, et dont la deuxième session, prévue pour le mois de décembre à Ottawa, aura pour objet d'établir un commun programme d'échanges pour 1974-1975. Confirmant l'importance attachée aux régions arctiques du Canada et de l'URSS, les deux parties ont reconnu la présence de possibilités d'une collaboration accrue dans ce domaine, sur la base de leurs intérêts réciproques.

Les deux parties ont exprimé l'espoir que les négociations pour un accord sur la navigation maritime entre le Canada et l'URSS auraient une issue favorable.

Dans leur échange de vues sur les

questions internationales, les ministres ont exprimé leur conviction que la tendance déterminante dans le développement présent des relations internationales, est le processus profond de diminution de la tension, de consolidation de la sécurité et de coopération pacifique entre États. Ils ont exprimé l'intention des Gouvernements canadien et soviétique de faire en sorte, en toute occasion, de consolider cette tendance, en vue d'assurer une paix stable et durable.

Les deux parties ont convenu que la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui eut lieu à Helsinki, avait constitué une bonne base pour la deuxième phase de négociations qui se tient actuellement à Genève. Elles attachent une grande importance à ces négociations et estiment nécessaire qu'elles se poursuivent dans un esprit constructif et de façon positive. Le Canada et l'URSS ont réaffirmé leur disposition à contribuer à l'achèvement et la réussite, dès que possible, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, et ils ont exprimé le souhait que la Conférence atteigne le but de renforcer la paix et la sécurité et d'étendre la coopération et les contacts entre les personnes en Europe. Elles estiment que l'accomplissement réussi de la deuxième phase de la Conférence devrait permettre que la dernière phase se tienne à un très haut niveau.

Les deux parties ont noté avec satisfaction l'ouverture à Vienne, le 30 octobre, des négociations sur la réduction mutuelle des forces et armements, et les mesures associées, en Europe centrale. Elles ont convenu que ces négociations constituaient un élément important du processus continu de diminution de la tension et de coopération croissante en Europe. Elles estiment que la condition indispensable, pour arriver à des décisions acceptables à chacun, dans ces négociations, est d'observer exactement le principe du maintien inaltéré de la sécurité pour tous les pays participants.

Les deux parties ont confirmé leur adhésion à l'objectif de réaliser un désarmement général et complet s'appliquant aux armes à la fois nucléaires et classiques, sous un contrôle international strict et efficace. Elles estiment nécessaire que d'autres me-

sures pratiques soient prises pour mettre fin à la course aux armements et parvenir au désarmement, notamment à l'égard des armes de destruction massive, — nucléaires, bactériologiques et chimiques. Parmi les réalisations importantes dans ce sens, figurent le Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, et la convention interdisant la production, le développement et le stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et chimiques, et réclamant leur destruction. Le Canada et l'URSS appuient entièrement les efforts du Comité du désarmement pour hâter la conclusion d'un accord interdisant le développement, la production et le stockage d'armes chimiques et réclamant leur destruction. Il est dans l'intention des deux parties de continuer d'appuyer l'adoption d'autres mesures de désarmement partiel. Elles ont convenu que la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement, en temps opportun, serait utile à l'étude des questions de désarmement dans leur ensemble.

Les conversations ont donné lieu à un échange de vues constructif sur la proposition présentée par l'URSS aux Nations Unies, visant à la réduction de 10 p. 100 des crédits militaires des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, et à l'affectation d'une partie de cette économie à l'aide aux pays en voie de développement.

Relativement à la situation au Moyen-Orient, les deux parties ont exprimé leur satisfaction à l'égard du cessez-le-feu et de l'arrêt des opérations militaires dans cette région. Les ministres ont également exprimé le désir du Canada et de l'URSS de favoriser, de concert avec d'autres pays, l'instauration au Moyen-Orient d'une paix juste et durable sur la base de l'application prompte, immédiate et ininterrompue par toutes les parties au conflit, des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à savoir les résolutions 242 de 1967, et 338, 339 et 340 de 1973.

Les deux parties sont d'avis que la décision du Conseil de sécurité d'envoyer, sous sa direction, une force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, devrait contribuer à

On surveille les déplacements du glacier Tweedsmuir

Le ministère d'Environnement Canada surveille attentivement le glacier Tweedsmuir qu'on s'attend à voir avancer l'hiver prochain, bloquant ainsi la rivière Alsek (Colombie-Britannique) et formant un nouveau lac dans la région.

Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé que des scientifiques de la Direction générale des eaux intérieures étudiaient le glacier long de 44 milles et que des mesures avaient été prises pour enregistrer les détails de son déplacement et du recul de l'eau qui suivrait.

"Une étude par photographie aérienne a eu lieu et les scientifiques sont en train de faire un examen sur place du glacier et du débit fluvial afin d'établir des prévisions pour l'hiver prochain. Il semble, que ce sera l'enclave de l'Alaska, plutôt que la Colombie-Britannique ou le Yukon, qui sera le plus directement touchée; le ministère a quand même l'intention de surveiller étroitement la situation" a précisé M. Davis.

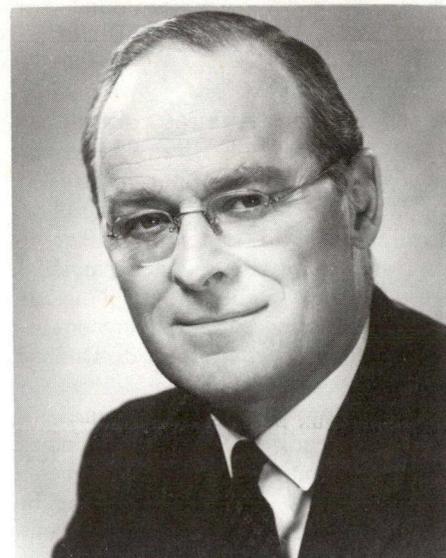
Selon les derniers calculs, le "bec" du glacier, qui mesure huit milles de largeur, se logera contre la paroi est

de la vallée Alsek, au niveau du canon Turnback, créant ainsi un barrage de glace d'une hauteur de 400 à 500 pieds.

Ce barrage est censé causer un recul de la rivière, qui formera un lac au nord du glacier. L'importance du lac dépendra de la hauteur et de la stabilité du barrage, ainsi que de la période pendant laquelle il bloquera la rivière.

Pour l'instant, le glacier mesure 500 pieds de hauteur et, si le barrage reste en place pendant cinq ans, les glaciologues estiment qu'il pourrait recouvrir la vallée sur une étendue de 20 milles et à une altitude de 1,500 pieds. Cet envahissement ne menacerait cependant pas les parties habitées de la Colombie-Britannique et du Yukon. D'autres dommages pourraient survenir lors du brisement du barrage, donnant lieu à l'inondation massive de la zone en aval de la baie Dry, dans l'enclave de l'Alaska.

Si le barrage atteignait 2,000 pieds de hauteur, l'inondation menacerait alors Haines Junction, et à 2,500 pieds de hauteur la route de l'Alaska, qui passe encore plus au nord, serait en danger.



M. A.-Edgar Ritchie, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a mérité le Prix pour services insignes de la Fonction publique pour 1973.

Biographie

Boursier Rhodes à Oxford, où il obtient un diplôme en 1940, M. Ritchie entre au ministère des Affaires extérieures en 1944 et exerce les fonctions de troisième et deuxième secrétaire à Washington jusqu'en 1946, date à laquelle il démissionne pour se joindre au personnel des Nations Unies à New York. Il devient adjoint spécial du secrétaire général chargé des affaires économiques et, ultérieurement, adjoint spécial du secrétaire exécutif du Comité préparatoire et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi.

Il revient au ministère des Affaires extérieures en 1948 et il est nommé à Londres. En 1952, il revient à Ottawa pour diriger, jusqu'en 1957, la Direction économique du ministère.

Nommé de nouveau à Washington, M. Ritchie y occupe entre 1957 et 1959, les postes de ministre et, pendant un certain temps, de chargé d'affaires. En 1959, il revient à Ottawa pour assumer les fonctions de sous-secrétaire d'État adjoint au ministère et devient, en 1964, sous-secrétaire d'État suppléant.

En juillet 1960, M. Ritchie est nommé ambassadeur à Washington. Il occupe son poste actuel de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis le 31 janvier 1970.

Prix pour services insignes au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

C'est M. Albert-Edgar Ritchie, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a mérité le Prix pour services insignes de la Fonction publique du Canada pour 1973.

Ce prix qui comprend une citation signée par le gouverneur général et le premier ministre, ainsi qu'une gratification de \$5,000 est la plus haute distinction accordée par le Gouvernement à un fonctionnaire. Il sera présenté à M. Ritchie à la résidence du gouverneur général au début de la nouvelle année.

M. Ritchie a été choisi par un Comité de sélection qui comprenait: Mme Betty Kennedy, journaliste de Toronto (présidente); soeur Catherine Wallace, présidente de l'Université Mount St. Vincent; M. Gordon R. Sharwood, président de la *Guaranty Trust Company of Canada*; Mme Livia Thür, vice-recteur de l'Université du Québec et M. Kelly H. Gibson, président de la *Pacific Petroleum Ltd.*, de Calgary.

M. Ritchie est né à Andover (Nouveau-Brunswick); économiste, diplomate et administrateur, il a joué un rôle important dans l'élaboration de la politique commerciale et de la politique étrangère du Canada en matière économique, notamment dans le domaine des relations canado-américaines.

M. Ritchie est le huitième récipiendaire du Prix pour services insignes, qui a été établi en 1966. Parmi les précédents lauréats, on compte M. W.B. Lewis, de l'Énergie atomique du Canada, Limitée; M. R.B. Bryce, sous-ministre des Finances; M. Louis Rasminsky, ancien gouverneur de la Banque du Canada; M. Marcel Cadieux, alors qu'il était sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. James M. Harrison, sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; M. Norman McLaren, réalisateur de l'Office national du film et M. R. Gordon Robertson, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

Marcel Dubé, lauréat du prix David 1973

Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. F. Cloutier, a annoncé que le prix David 1973 vient d'être décerné à M. Marcel Dubé, dramaturge canadien-français. Institué en 1922, le prix David est attribué chaque année à un écrivain canadien francophone. Il constitue la plus haute distinction décernée par le Gouvernement du Québec dans le domaine littéraire.

"Depuis les années 1950, Marcel Dubé s'est manifesté comme le plus prolifique de nos dramaturges québécois. Il n'a cessé d'écrire tant pour la radio, la télévision que le théâtre, et il continue de jouer un rôle de premier plan comme créateur dans les Lettres québécoises contemporaines. Le prix David qui lui est octroyé se veut une reconnaissance de son talent et de son oeuvre, un geste de gratitude de la part de son pays", a dit le ministre.

L'oeuvre dramatique de Marcel Dubé est peut-être la mieux connue au sein de la population québécoise car il est devenu un favori des spectateurs de la scène ou de la télévision: plusieurs se reconnaissant dans l'un ou l'autre de ses personnages.

Voici quelques extraits d'une étude publiée sur l'oeuvre de Marcel Dubé dans *Histoire de la littérature québécoise* de Pierre de Grandpré;

"Marcel Dubé s'est d'abord appliqué à peindre le milieu social du Canada français contemporain, en particulier le milieu populaire, celui des petites gens des quartiers ouvriers, besogneux et délaissés. Il mettait l'accent, en outre, sur le comportement des adolescents — il avait presque cet âge, en fait! — en opposition souvent avec les adultes, avec leurs idées sur la vie et avec leurs institutions qui paraissent inadaptées.

"Dans cette veine, il faut nommer *Zone*, *Chambres à louer*, *Un simple soldat* et *Florence*. Les personnages-clés de ces pièces, des jeunes, sont taillés, dans leur structure psychologique essentielle, sur un patron passablement identique; à des degrés divers, ils ont les mêmes goûts et les mêmes besoins; souci irrépressible d'évasion manifesté par le désir de l'indépendance, revendication contre la vie terne ou misérable de leur milieu, lutte agressive des générations, défi à

toutes les contraintes sociales.

Le style est à l'avenant: langue directe, dure, incisive, visant à dire l'essentiel sans fioriture, mais aussi d'un réalisme quotidien et populaire appuyé.

Après cette première expérience, Dubé s'est risqué à reproduire un monde qui lui était moins familier, la bourgeoisie: celle des affaires et de l'industrie avec *le Barrage*, des modestes rentiers avec *Le temps des lilas*, des parasites inutiles et jouisseurs avec *Les Beaux Dimanches*, des cruelles réalités masquées sous les façades blanchies de l'ordre dans *Au retour des oies blanches*, *Pauvre Amour* et *Bilan*. Le ton, encore ici, est satirique, et il manifeste les visées sociales de l'auteur."

Les membres du jury qui ont décerné le prix David à Marcel Dubé étaient: M. Hubert Aquin, écrivain, Montréal; M. Réginald Martel, journaliste, Montréal; M. Claude Galarnau, Faculté des Lettres, Université Laval, Québec; M. Maurice Lemire, Faculté des Lettres, Université Laval, Québec; M. Jean Éthier-Blais, Université McGill, Montréal.

On augmente les troupes canadiennes au Moyen-Orient

Le ministre de la Défense nationale, M. James Richardson, a annoncé que le Canada augmentera les effectifs de son contingent au sein de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) au Moyen-Orient. Les Canadiens qui y seront affectés rempliront des fonctions de soutien et de logistique.

En réponse à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, le Canada a accepté de fournir une unité d'aviation, une compagnie d'approvisionnement, une compagnie d'entretien, une unité de contrôle des mouvements, un détachement postal, un détachement de police militaire et une unité d'administration nationale. L'unité canadienne de communications déjà arrivée au Moyen-Orient continuera d'assurer les communications nécessaires à la FONU.

La Pologne fournira pour sa part d'autres éléments de soutien logistique à la force multinationale. Elle détachera ainsi des unités du génie et du service de santé, ainsi que des uni-

tés de transport routier, y compris un détachement d'entretien.

Avec les troupes canadiennes qui se rendront au Moyen-Orient on transportera 59 véhicules et 14 remorques, ainsi que plusieurs tonnes d'approvisionnements, y compris du matériel sanitaire. On compte déjà 126 véhicules et 57 remorques des Forces canadiennes au Moyen-Orient.

Les Canadiens devront, entre autres, s'occuper de l'approvisionnement, ce qui comportera la réception, l'entreposage, la distribution et la comptabilité de tous les articles d'approvisionnement de la FONU, y compris pièces de rechange, radios, véhicules, aliments, meubles, matériaux de construction et vêtements.

Répartition du revenu au Canada

Le revenu familial moyen, en comptant le revenu monétaire total avant déduction de l'impôt ou autres déductions, a atteint \$11,311 en 1972 contre \$10,368 en 1971 et \$8,927 en 1969. Voilà ce que nous révèlent les estimations provisoires tirées des données collectées lors d'un sondage auprès de 15,000 ménages en mai 1973.

Le revenu moyen pour l'ensemble des unités familiales, y compris les familles et les personnes seules, était d'environ 9% supérieur à celui de 1971, si l'on ne tient pas compte de l'inflation (mais de 4% si l'on tient compte des variations des prix à la consommation). Dans le cas des personnes seules, l'augmentation du revenu moyen a été d'environ 6%, passant de \$4,346 à \$4,605. Le revenu moyen des unités familiales dont le chef est de sexe masculin s'est élevé à \$10,729 contre \$9,882 et celui des unités dont le chef est de sexe féminin est passé de \$4,288 à \$4,696.

La répartition du revenu s'est déplacée car la proportion d'unités familiales touchant moins de \$5,000 a régressé à 29.7% en 1972 (31.8% en 1971) et la proportion dans la tranche \$10,000 et plus a atteint 41.8% contre 35.7%.

Le revenu moyen des hommes et des femmes s'est élevé d'environ 9% pour atteindre \$7,647 contre \$7,004 dans le cas des hommes et \$3,223 contre \$2,948 dans le cas des femmes. Ceci inclut les personnes de 14 ans et plus ayant un revenu autre que des soldes ou des indemnités militaires.

Le Conseil des Arts du Canada et la traduction

Chaque année, le Conseil des Arts du Canada remettra un prix de \$2,500 dollars aux auteurs respectifs de la meilleure traduction d'un ouvrage rédigé en anglais et d'un ouvrage rédigé en français. Les traductions gagnantes seront choisies parmi les livres canadiens publiés au cours de l'année écoulée.

Le mois dernier, dans une allocution qu'il adressait à l'Association des Traducteurs et Interprètes de l'Ontario, le directeur adjoint et secrétaire du Conseil des Arts du Canada, M. Claude Gauthier, a décrit comme il suit l'intérêt que porte le Conseil des Arts à la publication et à la traduction:

Un petit groupe de traducteurs s'interrogeait — il y a de cela quelques années — sur la meilleure façon de traduire ce message destiné aux usagers de nos chemins de fer nationaux: "Smoking is permitted in this car". Après qu'on eut pesé le pour et le contre de plusieurs formules, un des participants eut cette idée hardie: "Ne mettons rien. De toute façon, les francophones n'attendront pas de se le faire dire pour fumer si ça leur chante!"

Cette anecdote montre assez bien, me semble-t-il, que le rôle du traducteur ne consiste pas à traduire aveuglément, et que la solution à certains problèmes de traduction consiste...à ne pas traduire!...

Mais venons-en au Conseil des Arts,

puisque je suis ici pour vous annoncer la bonne nouvelle en son nom. Il s'agit en effet d'une bonne nouvelle au sens propre du terme, et qui intéressera particulièrement ceux, parmi vous, qui font ou qui aspirent à faire de la traduction littéraire. Je vous la communique en primeur. Le Conseil des Arts a décidé d'instituer des prix de traduction littéraire pour couronner chaque année les deux ouvrages qui seront jugés les meilleurs, l'un en langue française et l'autre en langue anglaise. Les lauréats recevront chacun \$2,500 en guise de récompense. Les livres primés seront choisis parmi les publications canadiennes de l'année précédente. N'importe quel livre ayant valeur littéraire pourra être pris en con-

sidération: roman, recueil de poésie, pièce de théâtre, essai, récit de voyages, étude historique, biographie, etc. Les deux jurys, actuellement en voie de formation, se composeront de trois membres chacun. Leur première tâche consistera à inventorier et à lire les traductions publiées au cours de cette année. Nous espérons être en mesure de faire connaître les noms des deux premiers gagnants en mars ou en avril prochain.

Le Conseil des Arts veut, par cette initiative, signaler l'importance grandissante de la traduction littéraire au Canada, et encourager les traducteurs qui manifestent un talent exceptionnel pour ce genre de travail.

L'intervention du Conseil des Arts dans le domaine de la traduction n'est pas un phénomène nouveau. Depuis longtemps, dans le cadre de son programme d'aide à l'édition, le Conseil octroie des subventions aux éditeurs pour leur permettre de faire traduire des ouvrages d'auteurs canadiens en vue de leur publication. Pendant des années cependant, cette aide est restée plutôt marginale, car nos éditeurs — faute d'argent — ne songeaient guère à publier des traductions, et le Conseil — faute d'argent aussi — n'était guère en mesure de les y pousser.

Une politique de l'édition

Les choses ont commencé à bouger en 1972 lorsque le gouvernement fédéral, par l'entremise du Secrétariat d'État, s'est donné une politique de l'édition pour faire face à la crise de l'édition canadienne, et a chargé le Conseil des Arts d'en assurer partiellement la mise en oeuvre. Grâce aux fonds mis à sa disposition à cette fin, le Conseil a pu donner une ampleur nouvelle à son action dans ce domaine. En 1970-71, l'aide du Conseil des Arts à l'édition, tant du côté des arts et de la littérature que du côté des humanités et sciences sociales, se chiffrait par \$800,000; en 1972-73, elle a dépassé \$2,660,000. Pendant cette même période, le Conseil a étendu son aide à des catégories de livres qui n'étaient pas subventionnées auparavant, et a ajouté deux nouveaux volets à son programme: les subventions globales aux éditeurs, et l'achat et la distribution gratuite de livres. Pour le présent exercice (1973-1974), ces deux volets ont des budgets de \$750,000 et de \$550,000 respectivement. Enfin, le Conseil a doté d'un



La 61^e exposition annuelle de chrysanthèmes d'Agriculture Canada a attiré quelque 3,300 visiteurs le jour de l'ouverture, le 4 novembre. L'exposition, qui s'est poursuivie à la Ferme expé-

rimentale centrale d'Ottawa, comprenait plus de 3,100 plants de chrysanthèmes de 79 variétés dont 29 nouvelles. On peut voir sur la photo Mlle Agriculture Canada, Heather Webster.

budget distinct l'aide à la traduction, qui était auparavant confondue avec l'aide à l'édition; ce budget est de \$225,000 pour le présent exercice.

Le nouveau programme est exposé dans une toute nouvelle brochure intitulée *Aide à l'édition et à la traduction/Aid to Publication and Translation*, que vous pouvez obtenir sur demande. Il est dit dans cette brochure que les subventions de traduction s'appliquent à toutes les catégories de livres à traduire d'une langue officielle à l'autre, à l'exception des manuels scolaires; que toute demande doit être présentée par une maison d'édition à participation majoritaire canadienne; que le traducteur doit être canadien, ou immigrant reçu depuis un an; et que par exception, dans le domaine de la création littéraire seulement, le Conseil des Arts pourra subventionner la traduction en anglais ou en français d'un livre écrit dans une langue étrangère par un auteur canadien.

Les subventions de traduction accordées jusqu'ici par le Conseil ont permis à nos unilingues de faire connaissance avec des auteurs comme Jacques Godbout, Northrop Frye, Marshall McLuhan, Hubert Aquin, Roch Carrier, Mordecai Richler, Anne Hébert et bien d'autres...

Les traductions humoristiques

Il me semble que l'humour présenté au traducteur des difficultés particulières. Certains bons mots acculent le traducteur à une véritable "mission impossible". Dans ce cas comme je le disais au début de mon allocution, mieux vaut ne pas traduire: il faut trouver autre chose. Notre ancien directeur le regretté Peter Dwyer avait l'habitude d'émailler de mots d'esprit à l'anglais les textes qu'il écrivait pour notre rapport annuel. Voulant souligner que l'opéra n'est viable que dans les gran-

des villes, il avait trouvé cette formule: "You can have roses round the cottage door or Der Rosenkavalier, but you can't have both in the same place". Les roses et les maisons de campagne n'ayant pas le même pouvoir d'évocation en français, notre traducteur eut recours à une autre image: "Il faut choisir entre Carmen et le taureau!"

Dans un autre ordre d'idées, Carmen pourrait symboliser la liberté et la spontanéité de l'art, et le taureau, le travail dur et patient. Je dirais alors, et ce sera ma conclusion, que le traducteur qui s'aventure dans l'arène littéraire n'a pas à choisir: il doit, d'un même mouvement généreux, embrasser à la fois Carmen et le taureau!

L'Orchestre du CNA à Bath

Le mercredi 28 novembre, a été présentée à Musicamera, nouvelle émission de télévision de Radio-Canada, le film en couleur tourné lors du concert donné par l'Orchestre du Centre national des Arts à l'abbaye historique de Bath, le 25 mai dernier, au cours de sa tournée en Europe.

C'était la première fois qu'on permettait aux caméras de télévision d'entrer dans l'abbaye. Le programme du concert se composait d'extraits de la *Water Music* de Haendel; de la *Fantasia Concertante on a theme of Corelli* de sir Michael Tippett; en première, l'oeuvre de R. Murray Schafer *East* (spécialement commandée par l'Orchestre du CNA); et enfin, la symphonie *Le Miracle* de Haydn.

Ce concert a ouvert le festival de Bath. C'était la première visite outre-atlantique de l'Orchestre qui, en mai et en juin a fait une tournée de cinq semaines en Pologne, en Union soviétique, en Grande-Bretagne, au Pays de Galles, en France et en Italie.

Visite de scientifiques japonais

Une mission scientifique et technologique japonaise est venue à Ottawa en novembre pour une visite de dix jours. La mission, qui se composait de six membres, était dirigée par le conseiller scientifique de l'Agence japonaise des Sciences et de la Technologie, M. Shun Yasuo, et comprenait des représentants de quatre autres organismes gouvernementaux japonais,

soit les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation, du Commerce international et de l'Industrie, et l'Agence de l'Environnement.

La visite de la délégation japonaise faisait suite au séjour au Japon, en mars 1972, d'une mission scientifique et technologique canadienne dirigée par M. W. Gillespie, alors ministre d'État aux Sciences et à la Technologie.

Le programme comprenait des discussions, à Ottawa, avec des représentants du Gouvernement, puis une série de visites dans des établissements scientifiques et technologiques d'Ottawa, Toronto, Montréal et Victoria. On a aussi discuté de la collaboration future entre le Canada et le Japon dans des domaines d'intérêt commun.

(suite de la page 2)

normaliser la situation dans cette partie du monde conformément aux décisions du Conseil de sécurité. Les deux parties ont exprimé leur volonté de faire en sorte de rendre plus efficace l'Organisation des Nations Unies, sur la base du strict respect de la charte. Les deux parties estiment que les principaux efforts des Nations Unies doivent tendre au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à l'élargissement d'une coopération profitable entre les États.

Après un échange de vues sur la question de la prochaine Conférence sur le droit de la mer, les deux parties ont indiqué qu'elles étaient en faveur de la résolution des problèmes qui seront étudiés à "l'échelle internationale" à cette Conférence, eu égard aux intérêts de tous les États.

Le Canada et l'URSS procèdent du fait que le développement des relations amicales et de la coopération entre les deux pays répond aux intérêts des peuples canadien et soviétique, et constitue une contribution importante à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde. A l'issue des discussions, M. Sharp a exprimé sa satisfaction et sa reconnaissance pour l'accueil chaleureux qu'il avait reçu en URSS, et il a fait au ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, l'invitation de visiter le Canada à une date mutuellement convenable. L'invitation a été acceptée avec plaisir.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.